



ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE, ÉLABORATION
DES SCENARII, CHOIX DE LA STRATEGIE ET APPUI
A LA REDACTION DU SAGE SEUDRE



Compte rendu de l'atelier de travail du 9 novembre 2012

Claire RELIANT, Cédric DIEBOLT, Remi ETIENNE
(ASCONIT)

Agathe DUPONTEIL, Adriana RAVEAU, Benoît
GRANDMOUGIN et Pierre STROSSER (ACTeon)

Introduction

Ce document a pour objectif de retranscrire les échanges tenus lors de l'atelier de travail du vendredi 9 novembre 2012. Le compte rendu restitue les présentations et les échanges dans un ordre chronologique. Cette rencontre avait les objectifs suivants :

- **Présenter et discuter des éléments socio-économiques « usages » relatifs à l'agriculture, au tourisme/AEP et à la conchyliculture/pêche.**
- **Présenter et discuter des éléments de tendances pour les principaux « usages » :** contexte, indicateurs clés de caractérisation de l'usage, d'évolutions passées et futures, mesures déjà programmées et incertitudes relatives à cet usage.
- **Présenter et discuter des éléments de tendances sur les 3 thématiques (gestion quantitative, qualitative et milieux) :** caractérisation de l'évolution passée et future, mesures déjà programmées et projection à 2021.

La liste des participants présents à cet atelier est présentée dans le tableau ci-dessous :

Pascal FERCHAUD	Président du SMASS et de la CLE – Maire de Saujon
Alain PUYON	Vice président du SMASS et de la Président du SIAH Seudre – Maire de Saint André de Lidon
Guillaume DAUDENS	SIAEP Rives de la Seudre (eau potable)
Francis HERBERT	Mairie de Saint-Augustin
François RIVIERE	Mairie de Saujon
Jean-Marie CHUSSEAU	Adjoint au maire de Mornac sur Seudre
Guillaume DAUDENS	SIAEP des rives de la Seudre
Roger COUGOT	L’Huître pédagogique (Mornac sur Seudre)
Matthieu HOLTHOF	CREN-PC
Gaëlle KANIA	CdC du Bassin de Marennes
Joël GOULEVANT	ANCEMA (Association nationale des cercles d’échanges et de machines agricoles)
Jacques LYS	Charentes Alliance – Marais de Saint Augustin
Michel AMBLARD	Chambre d’Agriculture 17
Yvette THOMAS	Chambre d’Agriculture 17
Francis BONNIN	ASA Saintonge Centre
Ludovic LUCAS	Forum des Marais Atlantiques
Florence MARCHAL	Chambre de commerce et d’industrie Rochefort
Lysiane GOUGNON	Commune de Sablonceaux
Bernard DURAND	Association UFC Que Choisir
Jean-Yves PIEL	Administrateur Nature Environnement 17
Jean-Claude CAILLON	Charentes-Alliance Coopérative
Paloma MOUILLON	SMASS - SAGE Seudre
Gilles BODIN	DDTM 17
Laurent CHAMPEAU	Directeur du Comité régional de Conchyliculture de Poitou-Charentes
Michel BERTIN	APROMARAIS
Jean-Côme PIQUET	IFREMER
Élisabeth LEMOINE	SIAH Seudre – Technicienne de Rivière
Marie ROUET	Fédération de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
Dominique TANTIN	Président de l’APPMA Seudre Atlantique
Marie ROUET	Fédération de pêche 17
Benoît BITEAU	Agriculteur biologique, Vice président du Conseil Régional Poitou Charentes
Florence Marchal	CCI de Rochefort
Philippe MENON	CCI de Rochefort
Jean-François LEBOURG	DREAL Poitou-Charentes
Jean-Philippe DAVID	SMASS - Animateur SAGE Seudre
Cédric DIEBOLT	ASCONIT Consultants
Rémi ETIENNE	ASCONIT Consultants
Claire RELIANT-RASOTTO	ASCONIT Consultants
Pierre STROSSER	ACTeon
Adriana RAVEAU	ACTeon
Agathe DUPONTEIL	ACTeon
Benoît GRANDMOUGIN	ACTeon

1 Session introductive

Pascal FERCHAUD introduit la réunion en rappelant les deux objectifs de la journée :

1. Présentation de l'avancement du travail sur l'analyse socio-économique
2. Présentation des premiers résultats de scénario tendanciel.

Il rappelle que la journée s'inscrit dans une procédure de consultation qui vise à construire ensemble le SAGE sur le territoire de la Seudre.

Jean-Philippe DAVID présente l'ordre du jour de la réunion et son déroulé (travail en plénière le matin sur les évolutions des usages puis travail en ateliers l'après midi sur les évolutions du milieu).

2 Quelles caractérisations socio-économiques du territoire du SAGE Seudre ?

Agathe DUPONTEIL présente un tableau et une carte de synthèse des différents usages socio-économique du territoire du SAGE de la Seudre.

Benoît GRANDMOUGIN précise que cette présentation est une photographie actuelle des usages et ne présente pas de tendances passées ou futures.

Questions de clarification ?

Michel AMBLARD : les pollutions issues de l'agriculture et de l'ostréiculture sont mentionnées mais rien n'est dit sur le tourisme et l'AEP.

Yvette THOMAS : la partie sur le tourisme n'est pas assez fournie.

Pascal FERCHAUD : les impacts sur le tourisme ne sont pas complets, la question des STEP est à approfondir et la thématique eau pluviale devra être prise en compte.

Philippe MENON : la colonne « industrie » dans le tableau n'est pas très fournie. La CCI peut apporter des éléments complémentaires mais il faut nous préciser ce dont les bureaux d'étude ont besoin.

Laurent CHAMPEAU : il faut traiter de la problématique des norovirus, la réglementation va vers un resserrement sur cette thématique. De même, le cadmium est à prendre en compte car on est juste en dessous du seuil fixé pour le ramassage.

Marie ROUET : le tableau présenté en séance n'est pas le même que celui transmis sur le site

Internet du SAGE. Dans ce tableau, les loisirs ne sont pas abordés et le tourisme est assez peu développé.

Réponse de Pierre STROSSER : on ne peut pas faire une monographie sur tous les usages. Il faut se demander si les informations que l'on a ou que l'on cherche à obtenir sont suffisantes pour répondre à nos attentes dans le cadre du SAGE.

Roger COUGOT : on se déplace vers la mer pour l'élevage mais l'utilisation du marais pour l'affinage va être grandissante. Le marais connaît une fréquentation touristique de plus en plus importante.

Jean-Côme PIQUET : il n'y a pas de pêche à pied professionnelle sur le bassin de la Seudre.

François RIVIERE : il manque le secteur bancaire dans l'analyse, le flux financier n'est pas traité.

Réponse de Pascal FERCHAUD : on est davantage sur l'analyse des usages directs.

Yvette THOMAS : page 19 du rapport, contradiction avec la présentation en séance.

Guillaume DAUDENS : les prévisions sont à 100 000m³ pour la consommation annuelle d'eau potable par habitants. On ne consomme pas plus.

3 Vous avez dit tendanciel ?

Agathe DUPONTEIL, Adriana RAVEAU et Benoît GRANDMOUGIN présentent le scénario tendanciel pour 2021 des principaux usages : population résidente et touristique, ostréiculture, agriculture.

Questions de clarification ?

Laurent CHAMPEAU : quels sont les impacts des claires sur le remembrement ? L'impact est-il positif ou négatif ?

Il n'y a pas de vieillissement de la population ostréicole, la moyenne d'âge est de 44 ans. Le déplacement des parcs vers la mer est une tendance ancienne. Il n'y a pas de surexploitation car il y a très peu d'huîtres du fait de la mortalité. L'ostréiculture dépend fortement de la qualité et de la quantité de l'eau douce arrivant du bassin versant.

Réponse de Pierre STROSSER : par remembrement on entend la restructuration des claires (mécanisation, accès, entretien, reconquête).

Yvette THOMAS : nuance la notion de sécurisation du bilan fourrager des exploitations d'élevage en zone de marais. En effet sur les marais salés notamment, la baisse des niveaux d'eau entraîne un assèchement estival des prairies et un besoin pour les éleveurs de réduire les chargements de

cheptel ou de compléter l'affouragement en été.

Michel AMBLARD : on risque d'accentuer les pressions sur l'élevage avec le 5^{ème} programme de la directive Nitrates. Les pouvoirs publics ne jouent pas le jeu sur les contrats des MAE donc les éleveurs sont réticents à s'engager dans ce type de mesures.

Sur l'augmentation des surfaces en vignes, rien n'est encore fait. Le secteur de Gémozac est celui qui a perdu le plus d'hectares de vignes.

Benoît GRANDMOUGIN (clarification) : Il y a bien eu baisse des surfaces en vignes de 16% (soit 700 ha) de 2000 à 2010, notamment lors des campagnes d'arrachage de 2000 à 2005 ; Les discussions actuelles sur la libéralisation des droits de plantation et de réforme viti-vinicole, laissent supposer un maintien voire une légère hausse des surfaces en vignes d'ici l'échéance du SAGE.

Dominique TANTIN : comment a été calculé le déficit hydrique ?

Réponse de Benoît GRANDMOUGIN : on prend en compte l'augmentation, estimée à 15 % de l'ETP, due au changement climatique.

Marie ROUET : il faut revoir la partie sur la pluviométrie et le changement climatique. Il faut que la notion de déficit hydrique soit précisée et que le calcul soit réalisé sur l'année entière.

Réponse de Benoît GRANDMOUGIN : le déficit est défini comme la différence entre Précipitation et Évapotranspiration (P – ETP). Seul le déficit en période d'étiage est présenté dans le rapport (Juin – Septembre). Il s'est accru de 15% entre les périodes 1991-2000 et 2001-2010. Il sera complété de l'analyse du déficit annuel dans la version finale.

Francis BONIN : il est important de comparer les efforts importants de réduction des volumes autorisés et prélevés par l'irrigation de 2000 à 2010, à l'accroissement régulier des prélèvements en eau potable. Cet été la Seudre était totalement asséchée dans le cône de rabattement des captages de Pompière et la Bourgeoisie alors qu'il n'y avait plus de prélèvements agricoles sur le bassin. L'absence d'entretien de la rivière a conduit à colmater les sources se situant dans le lit de celle-ci.

Bernard DURAND : il faut regarder les évolutions temporelles et l'analyse n'est pas sectorisée, il faudrait spatialiser les évolutions des usages.

Réponse de Benoît GRANDMOUGIN : le bassin a été divisé en trois parties.

Dominique TANTIN : avant 1984, le DOE était tenu 3 années sur 4.

Laurent CHAMPEAU : on ne parle pas du captage en Seudre alors que la Seudre est un des seuls sites de captages en France. On assiste aujourd'hui à un effondrement des performances de captage. Aujourd'hui la Seudre est approvisionnée par les captages effectués en Charente. Les larves en

Seudre n'arrivent pas à maturité.

4 Quelles actions prévues ou programmées pour améliorer le milieu et l'état de la ressource en eau du bassin versant de la Seudre ?

Cédric DIEBOLT présente les actions prévues ou programmées pour les trois thématiques du SAGE : gestion quantitative / gestion qualitative / gestion des milieux.

Questions de clarification ?

Jean-Côme PIQUET : il y a un enjeu sur la partie estuarienne du fait de la marinisation de l'estuaire. Il est important de travailler sur le débit à Saujon pour mieux gérer l'eau douce qui arrive.

Michel BERTIN : il y a eu un manque d'eau douce en 2011 et cette même année, le captage a été anormal. En 2012, l'apport en eau douce était normal, le captage et la croissance des huîtres ont été normaux. Il y a clairement un lien entre captage et apport en eau douce.

Yvette THOMAS : la question de la température est importante ainsi que la question de la sécurité alimentaire.

Francis BONNIN : il faut parler des coûts environnementaux (coût écologique) des usages.

Michel AMBLARD : il faudrait une délimitation des zones humides. Pourquoi ne pas se servir de l'outil PAPI sur ce bassin ?

Jean-Philippe DAVID rappelle que la cartographie des zones humides est en cours d'élaboration. Le dossier du PAPI est en train d'être monté par le SMASS. Une personne a été recrutée spécifiquement sur la thématique.

5 Visite d'exposition

Une visite d'exposition est organisée autour des posters sur les actions prévues ou programmées sur le bassin de la Seudre afin que chaque acteur puisse faire part de ses propositions de compléments et/ou de clarification.

5.1 Poster « *Caractérisation socio-économique* »

Les échanges autour des posters concernant la caractérisation socio-économiques des usages de l'eau du bassin de la Seudre ont permis de compléter les réactions en plénière des participants. Ont en particulier été abordés :

- La possibilité d'adapter la désagrégation sectorielle proposée pour faire apparaître explicitement : a) les activités de loisir liées à l'eau (à séparer de la question du tourisme qui appréhende principalement les impacts sur les prélèvements et les rejets polluants liés à une population estivale touristique importante) et qui intègrent les activités des clubs de kayak, la pêche de loisir, etc.; et b) l'urbanisation et les enjeux d'artificialisation et d'imperméabilisation. L'intégration d'un usage « services » (secteur tertiaire) a été évoquée, mais ne semble pas essentiel au regard des impacts sur le secteur de l'eau (intégré dans APAD¹/AEP² et assainissement) ;
- L'importance de compléter d'une manière plus systématique la ligne « impact » et la ligne « dépendance » du tableau récapitulatif des usages de l'eau, en explicitant en particulier: a) les rejets polluants liés à la pression du tourisme ; b) les pollutions potentielles issues de l'activité de pêche (ports, bateaux) ; c) les enjeux de gestion quantitative et de rejets polluants liés aux services de l'eau AEP et assainissement ; d) les pollutions par les métaux lourds et les norovirus auxquelles font face la conchyliculture ; e) la marinisation de l'estuaire ;

Ont également été mentionnés :

- L'absence d'explication du rôle des boisements (paysage, cycle de l'eau) qui se trouvent sur le territoire de la Seudre ;
- Les circuits courts en place qui peuvent influencer la production agricole, ainsi que le rôle de l'élevage dans le maintien des marais ;
- L'importance du captage de naissain dans la Seudre, élément stratégique pour la filière conchylicole ;
- Le fait que la pêche à la civelle disparaîtra à l'échéance 2020 du bassin de la Seudre , du fait de la diminution constante de la ressource ;
- L'importance d'expliciter le rôle des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de souligner la diversité des tailles des entreprises (note : peu d'entreprises de taille importante dans le bassin) ;

Deux enjeux en dehors du champ de l'analyse socio-économique ont également été cités :

- La nécessité de mieux connaître l'origine de la pollution au cadmium, une étude permettant d'identifier et de quantifier les sources de pollution pouvant représenter une action à proposer dans le cadre du SAGE Seudre ;

¹ Activités de Production Assimilées Domestiques

² Adduction en Eau Potable

- Les enjeux d'**efficacité de mise en œuvre de la réglementation environnementale**, que ce soit en ce qui concerne le suivi de l'état des écosystèmes aquatiques et des rejets polluants mis en œuvre sur le bassin de la Seudre, ou la capacité de police sur le territoire.

5.2 Poster « Populations résidentes et touristiques »

Un des participants s'est interrogé sur la date de la projection (2021).

Concernant les principales pressions identifiées - à savoir : (i) la pression foncière dans les zones attractives et (ii) l'augmentation des prélèvements AEP et la saturation des équipements - plusieurs remarques et compléments ont été apportés :

- Au-delà de pression foncière, il convient d'ajouter la dimension d'imperméabilisation à la question du développement urbain non maîtrisé. Ces enjeux fonciers sont également à lier à l'usage agricole et à sa gestion des marais qui a évolué.
- Concernant les prélèvements AEP, en sus des consommations individuelles et de la population, il faut tenir compte des pertes des réseaux.
- Une clarification des caractéristiques des STEP du territoire a été demandée (sur les tailles et leur efficacité).

Sur les moteurs d'évolutions futures :

- Il a été signalé l'interdépendance entre les paramètres « prix de l'eau » et « consommation individuelle d'eau potable »
- Concernant les projections de consommation individuelle, des projections existes, issues des projections des délégataires. Il conviendra de voir si elles sont accessibles.
- Des économies d'eau dans le secteur public pourraient également être envisagées

Plus généralement, il a été remarqué qu'il conviendra, en plus des éléments pris en compte, d'intégrer l'état de la ressource en dans le scénario tendanciel. En effet, certaines composantes de la fréquentation touristique sont directement liées à cet état du milieu.

5.3 Poster « ostréiculture »

Les éléments listés ci-dessous reprennent les remarques de Laurent CHAMPEAU, Michel BERTIN, Jean-Côme PIQUET, Roger COUGOT.

- **Évolutions passées et tendances récentes :**

Sur le plan social :

- Il n'y a pas de vieillissement de la profession mais il y a bien une difficulté à transmettre l'activité
- Il y a bien un affaiblissement de la filière, en termes de « présence » sur le territoire, dans les ports et chenaux, mais les marais et l'estran sont toujours utilisés

Sur le plan économique :

- Les problèmes de dépassement de la capacité trophique du milieu ne sont plus d'actualité, on a moins d'huîtres depuis les crises.
- Principal problème aujourd'hui : L'écosystème ne rend plus les mêmes services.
- La durée du cycle de production n'augmente pas, au contraire elle diminue avec l'arrivée des triploïdes.
- Le déplacement des parcs vers la mer est surtout dû à une modernisation de l'activité
- Le déplacement des parcs vers les autres bassins ostréicoles est surtout dû à une recherche d'espace nouveau
- On assiste à une « marinisation » de l'estuaire. La salinité est un enjeu clé aujourd'hui, notamment pour préserver les étapes de captage et de croissance des huîtres dans le bassin. L'abondance et la qualité de l'eau douce ainsi que les effets du changement climatique impactent sur la qualité des écosystèmes.
- On parle de « valorisation » dans l'affinage (supprimer le terme « spécialisation »).
- Il est difficile de répondre aujourd'hui à la question des conséquences sur le long terme des crises de mortalité des juvéniles.
- Il y a eu en 2012 également des mortalités d'huîtres vendables (30 et 50% selon les secteurs), dont la cause sera la même que pour les mortalités de juvéniles (virus).
- On est loin aujourd'hui d'un déclassement des zones conchylicoles (parcs pour l'élevage) de l'amont de l'estuaire en C. L'enjeu aujourd'hui est plutôt sur un possible déclassement des claires (vers un déclassement en B ?).
- L'enjeu autour de la qualité de l'eau douce n'est pas uniquement en termes de qualité microbiologique (E. coli, norovirus), mais également en termes de métaux lourds (Cadmium). Concernant la concentration en norovirus, la politique de gestion des eaux douces doit aller vers une absence de rejets des STEP (il existe des systèmes de microfiltration permettant de retenir les norovirus).
- On s'oriente plutôt vers une augmentation de la production des pousses en claire en synergie avec la production de crevettes impériales, avec restructuration des claires.

- **Moteurs d'évolutions futures :**

Moteurs nationaux et internationaux :

- On parle de crises de mortalité des juvéniles (supprimer les termes « estivales » et « surmortalité ») : il existait déjà une mortalité importante de juvéniles avant 2008 (entre 40 et 50% de juvéniles). Ces mortalités importantes sont à mettre en lien avec la dégradation croissante des services rendus par l'écosystème.
- La gestion de mortalité des juvéniles est un facteur clé pour l'avenir de l'ostréiculture.
- Il est difficile d'estimer si le taux important de mortalité de juvéniles avant 2008 était normal ou anormal et les causes de cette mortalité. Selon la profession et l'Ifremer, ce taux de mortalité est plutôt anormal mais a toujours existé sur le bassin.
- La dessaisonnalisation des productions n'est pas un enjeu futur clé. « Ce n'est pas fondamental ».

Évolutions réglementaires :

- Durcissement des règles sanitaires pour la commercialisation des huîtres

Initiatives locales :

- Diversification de la production : palourdes, crevettes impériales + autres coquillages
 - La diversification des activités est un enjeu futur clé selon la profession (le pisciculteur restera une activité marginale).
 - Diversification des ventes : circuits courts, restauration (ventes d'huîtres de qualité, très demandée par la clientèle). Supprimer « ventes en été ».
 - La gestion de la qualité du milieu et de l'eau douce est un facteur clé, surtout pour la production de pousse en claire et pour le captage.
 - Les causes de la mortalité des huîtres sont pluri factorielles mais la principale cause est la qualité des eaux.
 - Gestion de l'apport en eau douce : Proposition : Effectuer régulièrement des mesures de taux de salinité dans les chenaux pour gérer les eaux douces déversées
 - Il y a aujourd'hui des enjeux de protection (restauration / maintien) des digues et des problèmes d'atteintes du milieu (décharges sauvages).
- **Projections 2021 :**

Entreprises ostréicoles :

- On assistera dans les 5 ans à venir à des départs importants d'ostréiculteurs, notamment des petites entreprises

Production d'huîtres :

- Il n'existe aucune certitude concernant l'évolution future de la production d'huîtres
- Cette évolution dépendra de la gestion de la crise de mortalité des juvéniles et des pratiques qui seront mises en œuvre par la profession en solution à cette crise

Quel rôle de la gestion de la ressource en eau dans ces évolutions ?

- La gestion de l'eau douce impacte sur les services rendus par l'écosystème.

Relations futures avec le milieu :

- On parle de « restructuration » des claires (supprimer le terme « remembrement »)
- La restructuration des claires, notamment pour la production de pousse en claire, a un impact positif sur le milieu : des hectares en friche sont remis en activité.
- La restauration des claires est une nécessité environnementale
- Les friches posent des problèmes de santé publique et d'envasement des marais

5.4 Poster « agriculture »

- M. Bernard DURAND souhaiterait que les informations sur l'impact du changement climatique soit régionalisées et calculées annuellement ;
- Plusieurs acteurs soulignent que l'objectif est bien la disparition de la gestion conjoncturelle agricole pour assurer une gestion d'un volume moindre mais sécurisé qui permettent effectivement à l'agriculteur d'anticiper et d'optimiser ses apports ;
- La gestion des niveaux d'eau dans les parcelles en bord de Seudre pourrait être optimisée et moins pénalisante pour le milieu si les assolements et calendriers culturaux étaient plus concertés et synchronisés ;
- Les coûts écologiques des assecs estivaux pourraient être estimés par : i) les coûts de restauration de la continuité piscicole (coûts de passe à poissons et main d'œuvre associée),

- ii) le comptage des anguilles franchissant la passe aval et mourant plus à l'amont, iii) ainsi que les coûts d'alevinage de la fédération de pêche.
- Il serait intéressant que le SAGE engage une réflexion sur : i) le DOE du futur à la station de Saint André de Lidon, ii) un débit minimum d'eau douce à Saujon, iii) une salinité maximum dans l'estuaire pour l'activité ostréicole.
- Une meilleure connaissance des capacités de stockage dans les tourbes sera apportée par le rapport du stage récent du SMASS.
- Une réflexion sur les modalités de remplissage des retenues et les capacités estivales des aquifères et eaux de surface devra être menée dans le cadre du SAGE (Débit minimum dans la rivière, seuil piézométrique...). Cette analyse pourra en partie se baser sur les connaissances par le SIAH du débit morphogène du cours d'eau.
- La perte de 24% de prairies en secteur moyen entre 2000 et 2010 est - selon les participants - principalement localisée en zones humides de bords de Seudre.

5.5 Poster « gestion quantitative »

Aucune action prévue ou programmée n'est ajoutée à la liste inscrite sur le poster « gestion quantitative ».

Les acteurs font part de pistes de travail dans le cadre du SAGE sur :

- un meilleur partage des ressources et le développement de nouvelles ressources (nappes captives) ;
- un protocole de gestion de l'écluse de Ribérou : revoir le débit d'eau douce à Saujon et la gestion de l'écluse en fonction de la hauteur de surverse ;
- appuyer la mise en place d'un protocole de gestion des marais de Haute Seudre ;
- veiller à une application des mesures en cours et revoir les seuils de base (DCR).

5.6 Poster « gestion qualitative »

Le Conseil Général a mentionné d'autres actions ou programmes en cours sur le territoire. Il s'agit du :

- Programme Terroir au menu développé par la CARA et le Pays de Marennes : l'objectif de ce programme est de développer les circuits courts entre les producteurs et les consommateurs (relation producteurs / responsables de restaurants collectifs, produits locaux et de saison dans les assiettes, faire connaître les produits agricoles locaux, aider l'agriculture locale à évoluer, maîtriser le coût des repas)
- Programme INTER-GAL : Son objectif est de mettre en œuvre le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) par le Groupe d'Action Local.
- les MAE biodiversités qui existent sur le site Natura 2000.
- Programme EVA (Entretien et de Valorisation de l'Arbre). Ce programme a bien été identifié dans l'ensemble des mesures ou actions en cours sur le bassin versant mais n'apparaissait pas pour la gestion qualitative alors qu'il a été rappelé que la mise en place de haies, arbres et bosquet ont un impact direct sur la qualité de l'eau.

Il en est de même pour la gestion des zones humides qui jouent un rôle important (zone tampon) entre le milieu et la qualité de la ressource en eau.

Par ailleurs, les différents acteurs s'accordent à dire que sur dans la partie estuarienne de la rive gauche de la Seudre, il y a une grande artificialisation des sols et que les réseaux (pluvial et assainissement) sont obsolètes : la gestion d'eau pluvial est un élément fort pour travailler sur l'amélioration de la qualité de l'eau (notamment à travers les SCoT).

Il existe des gros problèmes sur les stations de relevages qui rejettent dans les chenaux et l'estuaire.

Par ailleurs, la STEP de la Tremblade et celle de l'Eguille rejette dans l'estuaire de la Seudre

Ces deux derniers points soulèvent le problème de la pollution domestique plus difficilement identifiable car plus diffus sur le territoire hors points spécifique de rejets connus.

5.7 Poster « gestion des milieux »

Des compléments ont été apportés :

- dessiner les limites des sites Natura 2000
- projet d'extension du site de la presqu'île d'Arvert vers le site des marais de Seudre (continuité écologique)
- dissocier les sites Natura 2000 (à dessiner) (=> études d'incidence) et leurs DOCOB (=>contractuel)
- l'émergence des futures ASA sur les marais salés permettront un entretien des marais
- MAE à intégrer aussi dans ce poster
- le Domaine Public Maritime (DPM)
- le futur parc marin
- actions portées par la cellule migrateurs et la fédération de pêche 17
- les zones de préemption du Conseil Général 17 au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- les organismes CREN et CELRL sont également à considérer en planification et acquisition
- dans le SCoT du Pays de Saintonge romane, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) en cours de validation prévoit la restauration des ripisylves et l'intégration de l'axe Seudre comme future trame bleue

En termes de présentation, dissocier les mesures contractuelles, réglementaires, de planification...

6 De l'évolution tendancielle des milieux aux objectifs et niveaux d'ambition du SAGE

Cédric DIEBOLT rappelle le déroulé de la matinée et précise celui de l'après-midi avec deux temps : un travail en groupe par thématique et une restitution en plénière pour échanger et poursuivre les discussions.

Cédric DIEBOLT précise que la répartition dans les différents ateliers est libre mais qu'il faut essayer d'avoir une certaine mixité au sein des différents groupes.

Les participants ont exprimé leur désir de travailler en plénière et de ne pas former de groupes de travail pour traiter de tous les enjeux et thématiques collectivement. C'est donc cette organisation qui est retenue.

6.1 Gestion des milieux

Rémi ETIENNE présente les éléments de scénario tendanciel sur l'enjeu « gestion des milieux » qui regroupent trois sous-enjeux :

- Restauration hydromorphologique de la section continentale ;
- Préservation des zones humides ;
- Les espèces invasives des milieux aquatiques.

Les acteurs présents émettent les remarques suivantes :

Elisabeth LEMOINE : la problématique de la restauration de la Seudre continentale est une question politique et de volonté de mise en œuvre. Cela deviendra à terme un objectif réglementaire. L'aménagement des ouvrages est obligatoire mais on sent quand même une réticence.

Michel BERTIN : le protocole de gestion du marais de Saint Augustin de 1994 est dénoncé par la profession ostréicole et n'est plus appliqué. Un accord a été trouvé, mais cela mériterait d'être formalisé.

Benoît BITEAU : il y a un manque de moyen financier mais il y a aussi des amendes à éviter. Le SAGE pourrait être force de propositions sur les vocations territoriales et la conduite d'une étude sur les « territoires stratégiques ».

Francis BONIN : le canal a été creusé il y a bien longtemps, la ripisylve ne tient plus, plus aucun

entretien n'est possible. Y a-t-il des moyens d'actions (curage) ?

Yvette THOMAS : les graminées qui poussent dans les marais ne sont pas des plantes aquatiques. Les éleveurs sont les premiers à demander l'évacuation de l'eau pour rentrer les animaux.

Marie ROUET : si on continue comme ça, il n'y aura plus rien à gérer d'ici 2021.

Dominique TANTIN : l'APPMA Seudre Atlantique agit en faveur du peuplement piscicole en faisant des déversements de poissons mais il n'y a plus beaucoup d'actions car il y a de moins en moins d'adhérents (le nombre d'adhérents a chuté ces dernières années de 2000 à 1000 adhérents).

Elisabeth LEMOINE : dans les zones humides il y a une réduction des surfaces en prairie, en particulier dans les zones humides alluviales (baisse d'1/4 sur la partie médiane). Les zones humides ont un intérêt patrimonial (tourbières). Il faudrait que les protocoles de gestion des ouvrages répondent à tous les objectifs mais cela sera difficile.

Benoît BITEAU : la situation des tourbes est dramatique sur le territoire. Elle perd de sa capacité de rétention d'eau.

Yvette THOMAS : quel est le pourcentage de marais tourbeux par rapport aux autres types de marais ?

Réponse de Jean-Philippe DAVID : 700 à 800 hectares environ (étude Florence DAUMAS) sur environ 1 300 ha de zone humide alluviale, soit entre 50 et 60%.

Dominique TANTIN : ce n'est pas négligeable comme rétention d'eau, on peut peut-être le mettre dans le scénario tendanciel si les agriculteurs le souhaitent.

Francis BONIN : si on a l'épaisseur, on a le volume.

Réponse de Jean-Philippe DAVID : entre 200 000 et 2 Mm³ d'eau, qui peuvent soutenir le débit d'étiage (étude Florence DAUMAS).

Elisabeth LEMOINE : il y a une incertitude due aux paramètres physiques qui ne se sont pas étudiés sur toute la surface.

Bernard DURAND : plusieurs problèmes se posent sur la gestion des milieux : l'abandon des zones de marais, l'entretien des digues et l'absence de captage en Seudre du fait du faible débit.

Roger COUGOT : si rien n'est fait, il n'y aura plus de captage, abandon de l'entretien des marais et

augmentation des risques de submersion marine. Une gestion concertée est nécessaire. Des jeunes s'installent dans des zones en friche. Il ne faut pas gaspiller le terroir.

Laurent CHAMPEAU : la capacité d'affinage en claire suffit actuellement (3000 ha/9000). Si on veut reconquérir le marais ça ne sera qu'à partir des démarches qualité, notamment via la production de pousse en claire mais l'augmentation de cette production restera mesurée (contrainte de superficie). L'ostréiculture n'a pas vocation à entretenir tout le marais mais sans activité économique, le marais est délaissé. Il y a une augmentation marginale de la conchyliculture dans les marais salés. La gouvernance doit être abordée selon deux gestions spécifiques, une pour les marais doux, et une pour les marais salés.

Pour que l'activité ostréicole continue, le captage naturel et les marais salés doivent se maintenir.

Dominique, TANTIN : il n'y aura jamais assez d'argent public pour gérer les marais si on suit le plan de la DREAL avec un entretien sans activités économiques.

Benoît BITEAU : il faudrait relancer les captages pour préserver les marais entretenus. Si on ne change rien, on va vers une réduction conséquente des activités ostréicoles.

Elisabeth LEMOINE : Y a t-il un risque de la perte de label ? (les ostréiculteurs répondent non).

Il ne faut pas dire que ça va s'améliorer. Les huit clapets ont coûté 11 millions de francs et le prêt n'est pas encore remboursé.

En ce qui concerne la proposition pour le scénario tendanciel, on ne sait pas où on sera, mais en tout cas il n'y aura pas d'amélioration (ce n'est pas possible tant qu'il n'y a pas de débit).

Jean-Côme PIQUET : est-ce volontaire de ne pas parler de l'estuaire ?

Réponse de Rémi ETIENNE : on a repris les enjeux qui sont ressortis du diagnostic.

Elisabeth LEMOINE : il faudrait y ajouter un enjeu sur la gouvernance.

Réponse de Jean-Philippe DAVID : on considère que la restauration du fonctionnement estuarien passera par l'enjeu de restauration des débits d'étiage.

Jean-Côme PIQUET : d'accord mais dans ce cas là, il faut bien rappeler les impacts que ça aura in fine sur l'estuaire.

Benoît BITEAU : on peut demander une évaluation pour voir si une amélioration de l'amont conduira bien à une restauration du fonctionnement de l'estuaire.

Synthèse de l'atelier sur la satisfaction des enjeux « Gestion des milieux » :

Enjeux « Gestion des milieux »	Satisfaction de l'enjeu	
	Proposée en atelier	Suite aux discussions
Restauration hydromorphologique de la section continentale	Non, malgré une légère amélioration	Pas de validation en atelier
Préservation des zones humides	Non, légère dégradation possible	
Les espèces invasives des milieux aquatiques	Non, dégradations ou améliorations selon secteurs	

6.2 Gestion qualitative

Cédric DIEBOLT présente les éléments de scénario tendanciel sur l'enjeu « gestion qualitative » qui regroupe trois sous-enjeux :

- Restauration de la qualité des eaux de l'estuaire et du pertuis ;
- Restauration de la qualité des eaux douces ;
- Vulnérabilité de la ressource en eau destinée à la potabilisation.

Michel BERTIN : remarque sur le poster « Restauration de la qualité des eaux de l'estuaire et du pertuis », sur la phrase « recréer les conditions propices aux activités » : le verbe « Recréer » est inapproprié car cela voudrait dire que ce n'est plus le cas.

Laurent CHAMPEAU : oui effectivement mais on est dans ce cas de figure donc on peut laisser ce verbe.

Cédric DIEBOLT : il y a une amélioration sectorielle, avec toujours des points de blocage sur certains secteurs, êtes-vous d'accord avec cette satisfaction ?

Bernard DURAND : On suppose aujourd'hui que le Cadmium viendrait de l'estuaire de la Gironde. Une des actions du SAGE pourrait-elle être de rechercher l'origine des pollutions ?

Michel BERTIN : les réseaux d'eau pluviale et d'eaux usées, posent problème dès qu'il y a de fortes pluies. Les réseaux ne sont pas étanches et les pompes de relèvement haut déversent dans le milieu.

Elisabeth LEMOINE : cette problématique pourrait être reprise dans le cadre du PAPI avec la création

de bassins entre le réseau propre et les eaux usées.

Jean-Philippe DAVID : le PAPI n'a pas vocation à traiter ce genre de sujet il porte uniquement sur le risque inondation.

Jean-Côme PIQUET : il existe tout un réseau de données Seudre IFREMER qui existe sur la microbiologie, sur le Cadmium, etc. La gestion qualitative est fortement dépendante de l'évolution de la situation au niveau quantitatif. Le problème de la Seudre c'est qu'il y a une tendance à une diminution des apports en eau : en été quand il n'y a pas d'eau qui coule, la pollution est moins diluée. Il est difficile de dire s'il y aura une dégradation ou une amélioration ?

Laurent CHAMPEAU : aujourd'hui on se bat pour maintenir un classement A mais avec les nouvelles exigences, on va passer en B et la qualité du milieu ne sera plus un enjeu (les entreprises s'équipent dans des systèmes de purification).

Benoît BITEAU : pourquoi y a-t-il encore de la dégradation ? Est-ce que l'on a identifié les secteurs pour focaliser spécifiquement des actions sur ces secteurs ?

Cédric DIEBOLT : on connaît les points noirs.

Michel BERTIN : plus on aura du quantitatif, meilleur sera le qualitatif. On note le besoin de désagrégation.

Elisabeth LEMOINE : cela peut compliquer le tendancier. Les obstacles sauvages au franchissement piscicoles sont fréquents, les dépassements de seuils de pesticides sont fréquents... Est-ce que l'aspect réglementaire est respecté ?

Benoît BITEAU : effectivement il y a un cadre réglementaire, si on voit que malgré ça il reste des zones dégradées il est nécessaire d'identifier la raison et d'identifier de façon locale comment intervenir. Les usages de territoires ne sont pas cohérents avec les objectifs que l'on veut atteindre.

Marie ROUET : il faut aller au-delà des seuls paramètres qui sont présentés.

Yvette THOMAS : les pratiques évoluent dans le bon sens, sur quoi se basent les incertitudes des teneurs en nitrates et de pesticides ?

Benoît GRANDMOUGIN : sur certains bassins on voit la pollution avec un décalage de 10 ans, là on ne le voit pas encore du fait de l'inertie.

Benoît BITEAU : l'atrazine détectée, est-ce que c'est celle d'il y a 5, 10 ou 20 ans ? On est obligé

d'afficher les incertitudes qu'on a aujourd'hui.

Marie ROUET : sur les 5-6 dernières années, on a assisté à la disparition de la Vandoise et du Vairon qui colonise pourtant facilement les milieux sur la Seudre.

Synthèse de l'atelier sur la satisfaction des enjeux « Gestion qualitative » :

Enjeux « Gestion qualitative »	Satisfaction de l'enjeu	
	Proposée en atelier	Suite aux discussions
Restauration de la qualité des eaux de l'estuaire et du pertuis	Oui, mais dégradations ou améliorations selon secteurs	Pas de validation en atelier
Restauration de la qualité des eaux douces	Non, légère dégradation possible	
Vulnérabilité de la ressource en eau destinée à la potabilisation	Non, légère dégradation possible	

6.3 Gestion quantitative

Claire RELIANT-RASOTTO présente les éléments de scénario tendanciel sur l'enjeu « gestion quantitative » qui regroupe trois sous-enjeux :

- Gestion des étiages ;
- Vulnérabilité de la ressource en eau destinée à la potabilisation ;
- Submersions marines et/ou fluviales.

Francis BONNIN : il y a un problème dans l'entretien des cours d'eau.

Elisabeth LEMOINE : l'expression « entretien de cours d'eau » n'est pas considérée de la même manière par les agriculteurs et les gestionnaires des milieux. De plus, il n'y a pas d'accord sur la gestion des ouvrages sur la Seudre continentale.

Marie ROUET : Si la réduction des prélèvements agricoles n'est pas accompagnée par la mise en eau des tourbières, le milieu ne sera pas amélioré.

Plusieurs acteurs émettent des doutes sur le respect des volumes prélevables pour l'irrigation.

Discussion autour de la notification des volumes prélevables AEP (2,79 Mm³) alors que les productions au niveau des captages oscillent entre 3,5 et 4,7 Mm³ par an.

Guillaume DAUDENS : il y a une surproduction royannaise qui est vendue aux autres communes. On exporte par rapport au bassin versant topographique et cela inclut des communes qui sont à l'extérieur du bassin versant topographique.

Il n'y a pas de problème de salinité à Pompierre. Sur Pompierre et la Bourgeoisie, il va y avoir des évolutions suite à la mise en place de périmètres de captages.

La stagnation voire la baisse d'exploitation au niveau de Pompierre et de la Bourgeoisie n'est pas à exclure, il faut conserver ses sources mais ne pas les surexploiter. Une réduction de la quantité de pompage sur ces sources ne pourra être que bénéfique à la Seudre.

Guillaume DAUDENS : la nouvelle autorisation (à venir) sur le captage de Pompierre impactera sur les volumes prélevables à la Bourgeoisie.

Pascal FERCHAUD : d'après la cellule AEP tenue début octobre, le scénario tendanciel s'oriente vers une diminution des prélèvements sur Pompierre et Bourgeoisie. D'ici 2014, le SDAEP sera en mesure de faire des propositions.

Bernard DURAND : il ne faut pas oublier de parler du prix de l'eau. Il faudrait que l'on puisse également avoir accès à l'ensemble des données existantes sur la qualité de l'eau.

Francis BONNIN : Il faut rechercher l'équilibre entre les nappes captives et libres. Voir la possibilité de chercher de l'eau en profondeur.

Benoît BITEAU : il y a aussi le coût écologique à prendre en compte dans l'intérêt de protéger la ressource en eau.

Synthèse de l'atelier sur la satisfaction des enjeux « Gestion quantitative » :

Enjeux « Gestion quantitative »	Satisfaction de l'enjeu	
	Proposée en atelier	Suite aux discussions
Gestion des étiages	Non, malgré une amélioration	Non, pas d'amélioration
Vulnérabilité de la ressource en eau destinée à la potabilisation	Oui, légère amélioration possible	Oui, amélioration probable
Submersions marines et/ou fluviales	Oui, amélioration probable	Pas validé en atelier

MOT DE CLOTURE DU PRESIDENT

7 Pour plus d'informations...

Pour toute information complémentaire ou clarification sur ce compte rendu ou l'élaboration du SAGE Seudre, contacter :



Syndicat Mixte d'Accompagnement du
SAGE Seudre

Jean-Philippe DAVID

107 avenue de Rochefort
17 201 Royan Cedex
sageseudre@gmail.com
05 46 22 19 73



**Cédric DIEBOLT
et Rémi ETIENNE**

3, Impasse Sirius
44 470 Carquefou
cedric.diebolt@asconit.com
remi.etienne@asconit.com
02 51 13 90 09



**Benoît GRANDMOUGIN
et Agathe DUPONTEIL**

5 place Sainte Catherine
68 000 Colmar
b.grandmougin@acteon-environment.eu
a.duponteil@acteon-environment.eu
03 89 47 39 41